



Numéro 26 - 6 janvier 2023

Publication d'un guide d'information à l'usage des collectivités territoriales et de leurs groupements sur le dispositif d'aide aux vétérinaires et étudiants vétérinaires

Face au phénomène de désertification vétérinaire qui s'étend sur l'ensemble du territoire, les aides des collectivités et de leurs groupements aux vétérinaires et aux étudiants en ce domaine peuvent, depuis l'adoption de la loi sur la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale (dite loi « 3DS ») du 21 février 2022, être octroyées dans l'ensemble des territoires dès lors qu'elles contribuent à la protection de la santé publique et assurent la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage.

La condition initiale liée à l'exercice de l'activité dans certaines zones rurales est ainsi supprimée.

Le ministère chargé des collectivités territoriales et le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ont rédigé un guide, ci-joint, à l'intention des collectivités territoriales et de leurs groupements afin de les informer sur ce dispositif d'aide facultative.

Vous avez également la possibilité de consulter ce guide depuis l'hyperlien suivant :

<https://agriculture.gouv.fr/les-collectivites-territoriales-autorisees-delivrer-des-aides-aux-veterinaires-et-etudiants>